

du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal, déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'ALLIER.
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que la partie d'aménagement retenue doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'ETAT (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 - 2014).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 X 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la Commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

Nicolas THOLLET,
Maire

